

**Association des Avocats Pour Un Barreau Pluriel
(A.A.P.B.P.)
Ordre des Avocats de Paris
11, place Dauphine
75053 Paris cedex 01**

**COMPTE RENDU DEBAT DES CANDIDATS AU DAUPHINAT
DU 13 NOVEMBRE 2006**

L'an 2006 et le 13 novembre à 18H, les candidats au dauphinat se sont réunis à la bibliothèque de l'ordre des avocats, sur invitation de l'Association des Avocats Pour un Barreau Pluriel (A.A.P.B.P).

Le débat est ouvert à 18h05. Il est présidé par Maître Rabah HACHED, président de l'A.A.P.B.P.

Sont présents :

- Maître Patrick MICHAUD
- Maître Xavier NORMAND BODARD
- Maître Francis SZPINER
- Maître Janine FRANCESCHI BARIANI

I/ Programme des débats

Maître Rabah HACHED annonce **le programme des débats** comme suit :

- 1.- chaque candidat sera présenté par un avocat de son choix pendant 5 minutes ;
- 2.- chaque candidat présentera son programme ou projet pendant 6 minutes ;
- 3.- 2 questions obligatoires seront posées à tous les candidats qui auront chacun un temps de réponse de 5 minutes à chaque question ;
- 4.- 1 question facultative sera tirée au sort par chaque candidat qui aura un temps de réponse de 3 minutes.
- 5.- 1 dernière question obligatoire sera posée à tous les candidats qui auront chacun un temps de réponse d'1 minute.

La présentation des candidats et leur intervention seront faites par ordre d'ancienneté.

II / Présentation des candidats au dauphinat

A/ Maître Patrick Michaud

Il est présenté par Me Yves Tournoi son directeur de campagne.

Selon lui, on dit de Me Patrick Michaud qu'il:

- N'est pas ancien secrétaire de la conférence ;
- N'a pas fait de carrière syndicale
- N'est pas connu du grand public
- Qu'il est fiscaliste, ce qui est un métier douteux
- Qu'il n'a pas le look

Selon lui, affirmer tout ce qui précède c'est mal connaître le candidat.

En effet :

* il a bien fait une significative carrière syndicale lorsqu'il était inspecteur des impôts. Dévoué au service des confrères, il a été repéré très tôt pour animer et conseiller la CARPA de Paris ;

* fiscaliste parmi les candidats, il est un avocat plaidant et conseiller. Il a l'expérience du travail d'équipe. Il ironise d'ailleurs souvent à ce propos en affirmant : « rien n'est possible si on a tort d'avoir raison trop tôt » ;

* dire qu'il n'a pas le look, est-ce une nouvelle forme de discrimination ?

Quoiqu'il en soit, Patrick est un authentique serviteur de la cause commune, un travailleur acharné tourné vers l'avenir sans nostalgie du passé. Il est par ailleurs fier d'appartenir à un barreau de 20.000 membres

B/ Maître Christian Charrière - Bournazel

Il est absent et présenté par Me Jean-Claude Beaujour.

Est-il nécessaire de devenir sur le parcours professionnel exceptionnel de 35 ans de cet ancien secrétaire de la conférence ?

Selon lui, le candidat a un parcours riche parce que alliant aussi bien une activité d'avocat dite traditionnelle que d'avocat d'affaires.

C'est un avocat engagé dans la pluralité du barreau auprès de plusieurs associations dont la LICRA dont il fut président pour Paris et de la Fédération des droits de l'homme.

Le débat de ce soir étant organisé par l'association des avocats pour un barreau pluriel, il est important d'insister sur les propositions d'actions de Me Charrière - Bournazel en faveur de ce barreau pluriel que vous appelez de vos vœux.

Charrière Bournazel est un candidat capable de favoriser la diversité au sein du barreau c'est-à-dire :

- diversité des membres ;
- diversité des structures ;
- diversité des revenus.

En effet, plus de 4000 confrères vivent dans la précarité. Il faut donc de vraies mesures vis-à-vis de ces confrères qui ne peuvent pas être laissés à la rue.

Ces diversités sont également exprimés sous formes de discrimination à l'égard des femmes, des jeunes et de certains confrères. Le candidat pense qu'il n'est pas acceptable que les hommes de lois que sont les avocats ne respectent pas la loi. Ils doivent être sur ces questions, irréprochables.

Il ne suffit pas seulement d'être en faveur d'un barreau pluriel, encore faut-il faire ce qu'il faut pour que le barreau soit pluriel.

C/ Xavier Normand Bodard

Il est présenté par Maître Muriel Cadiou.

Selon elle, Xavier Bodard est :

- un homme sincère ;
- un homme engagé ;
- un homme disponible.

C'est un homme concret, un homme de dossiers et acharné.

Les idées qu'il défend sont celles qu'il applique. Il défend notamment le statut de la collaboration libérale, en effet ses associés sont ses anciens collaborateurs.

Il a des engagements associatifs aussi sur le plan national qu'international. C'est un ancien membre du conseil de l'Ordre et un ancien Secrétaire de la Conférence etc.

Il marque un intérêt constant pour les intérêts de la profession.

La présentatrice croit en son intégrité et pense qu'il saura mériter la confiance qu'on lui témoignera.

D/ Maître Janine Franceschi - Bariani

Elle est présentée par Me Richard Bulenzi

Selon le présentateur, la candidate est une africaine dans l'âme, car ses parents ont beaucoup travaillé en Afrique notamment avec Senghor.

Le présentateur était un ancien secrétaire juridique d'origine ougandaise dans le cabinet de Me Bariani. Il a été encouragé par la candidate à devenir avocat. Après plusieurs échecs à l'examen d'entrée à l'école d'avocat Me Bariani l'a encouragé à chaque fois à recommencer. Une fois son examen d'entrée à l'Efb et par suite son CAPA obtenus, Me Bariani l'a aidé à prêter serment conformément à la convention du GATT signée par l'Ouganda.

Me Bariani l'a ensuite engagé comme collaborateur au sein de son cabinet et envoyé avec plusieurs de ses confrères en formation en Angleterre.

Selon lui Maître Bariani a des qualités d'écoute, de conseil et d'implication pour les collaborateurs de son cabinet. Elle parle toujours d'aide envers ceux qui rencontrent des difficultés.

Le présentateur est convaincu qu'elle sera à l'écoute du barreau et des ses problèmes, notamment celui des jeunes et des femmes avocates et sera un excellent bâtonnier.

E/ Maître Francis Szpiner

En l'absence du présentateur attitré, le candidat est présenté par un autre candidat au dauphinat, Maître Bodard.

Le présentateur plaisante sur sa commission d'office et le plaisir qu'il éprouve même dans de telles circonstances à présenter le candidat.

Selon lui, Szpiner est un avocat à part entière, capable de défendre ses idées.

Il a été Secrétaire de la conférence de la promotion qui a précédée celle de Bodard, il a donc de ce fait, participé au choix du candidat comme secrétaire de la conférence.

Selon lui, le candidat est prêt à s'engager pour son barreau comme pour de nombreuses causes.

Il est vice-président de la commission nationale des droits de l'homme et sera un bon bâtonnier.

III/ Programme des candidats

A/ Maître Patrick Michaud

Le candidat ne veut pas parler de son programme par amitié et communauté de pensée avec les autres candidats.

Il veut parler de la profession d'avocat. En effet, il a révisé les textes fondateurs de la profession d'avocat, textes votés en septembre 1789. A l'époque Albert de Gomé, alors âgé de 29 ans, est président de séance et ennemi de Robespierre.

Pour la première fois l'avocat est apparu dans le procès pénal comme le bouclier d'un homme contre l'opinion publique.

Par le décret du 9 octobre 1789 :

- le citoyen est protégé par l'avocat
- il y a suppression du serment d'accusé, ce qui est le début du secret professionnel
- l'avocat lui ne prête plus de serment, conduisant aussi au secret professionnel

Cette trilogie est un des progrès majeur de la Révolution de 1789.

B/ Maître Xavier Normand Bodard

Agé de 54 ans, il est marié à une avocate inscrite au barreau des hauts de Seine.
Père de 3 enfants il a su concilier vie professionnelle et vie familiale.
Il a prêté serment il y a 33 ans et a un engagement syndical et associatif.

Aujourd'hui il souhaite poursuivre cet engagement devant les tribunaux français.

Il présente 3 principaux thèmes de campagne :

1. il est nécessaire pour progresser d'agir de façon offensive et non simplement défensive. Cf. crédit d'impôt ;
2. mesures et engagement à l'égard des jeunes avocats, notamment des gardes fous pour un barème de rétrocession d'honoraires minimal.

Dans son programme, il préconise un régime spécial d'assurance chômage pour les collaborateurs libéraux ainsi que des aides à l'installation ;

3. Concernant le fonctionnement de l'ordre, il existe un manque de confiance des avocats vis-à-vis de leur ordre dû :
 - à la méconnaissance de l'ordre faute de rencontres suffisantes ;
 - à l'insuffisance des publicités des décisions prises ;
 - l'ordre doit exprimer tous les jours ses combats sur des questions d'intérêt général, comme l'opposition au projet de transfert du TGI de Paris.

C/ Maître Francis Szpiner

Selon lui, la notion de programme n'a pas de sens. Il propose :

- un ordre impartial notamment par la déontologie des membres du conseil de l'ordre et de leur transparence ;
- rôle du bâtonnier : avocat des avocats il est la voie de la profession au moment de la mise en cause des libertés publiques.
- Le barreau de Paris :
 - est le premier barreau de la francophonie
 - est le premier barreau défenseur des droits de l'homme
 - est le premier barreau opposé aux déclarations de soupçon.

Selon lui, la société est dominée par un sentiment de peur partout : jeunesse ingrate etc... Le Barreau de Paris doit retrouver son aura sur le plan international.

Le barreau de Paris est le défenseur des libertés. Il insiste sur la grandeur et la notoriété du barreau parisien.

D/ Maître Janine Franceschi - Bariani

Selon elle, tous les candidats veulent une place forte pour le barreau de Paris. Ils veulent tous que leur expérience personnelle appuie ce qu'il y a de mieux pour le barreau de paris.

Selon elle, elle parle rarement des femmes. Mais pour une fois, il est dit que la meilleure façon d'être attentive à l'égard des femmes est que leur voix soit écoutée.

Elle approuve l'idée selon laquelle « *Le palais a un corps de plus en plus féminin, mais à l'esprit encore si masculin* ».

De plus, toute avancée des femmes fait avancer la société toute entière. Faisons avancer le barreau de Paris en élisant une femme comme bâtonnier

Selon elle, il existe une crise entre institution du bâtonnier et barreau dans son ensemble.

Il y a 20.000 avocats au barreau de Paris dont 25% rencontrent d'énormes difficultés.

Il y a une perte d'homogénéité entre ceux qui vont bien, ceux qui rament, et ceux qui essaient d'exister.

Son challenge dans le combat est d'être le bâtonnier qui réunifie.

En tant qu'avocate indépendante pendant 10 ans, elle préconise : la formation et l'économie.

IV/ Questions obligatoires

1/ Question obligatoire 1

En septembre 2007 les jeunes confrères qui nous rejoindrons n'auront pas à Justifier d'un contrat de collaboration. Certains confrères s'inquiètent et parlent même d'explosion de problèmes de responsabilité alors que d'autres pensent qu'ils seront suffisamment formés. Qu'en pensez-vous ?

A/ Maître Patrick Michaud

Il n'a pas d'avis. Le véritable problème est qu'il faut que les jeunes deviennent de vrais avocats. Il existe des avocats sans cabinets, qui ont pour cabinet leurs voitures etc. La profession doit-elle être banalisée pour remplir sa fonction publique ?

B/ Maître Xavier Normand Bodard

Ce n'est pas une catastrophe. Quelle va être la différence ?

Le diplômé pourra accrocher sa plaque et commencer son exercice. Les plus anciens ont fait leur formation sur le tas et n'avaient aucune collaboration mais il n'y a pas eu de problème. Certains jeunes vont s'installer tandis que d'autres vont attendre une collaboration pour se lancer. Ce n'est pas parce que le système a changé que tous les jeunes vont se jeter les yeux fermés dans la profession. C'est sur le tas que l'on se forme.

Le candidat s'est montré optimiste sur l'avenir des futurs confrères, estimant que les cas dans lesquels les jeunes avocats s'installeraient d'emblée sans avoir déjà une expérience professionnelle et une clientèle potentielle seront minoritaires.

Selon lui, l'ordre est débiteur de toutes mesures de prévention et de conseil auprès des jeunes voulant s'installer, afin, que leur installation soit un succès..

C/ Maître Francis Szpiner

Il faudra distinguer 3 cas :

- a. le chercheur de collaboration qui veut se spécialiser attendra une collaboration pour se lancer ;
- b. ceux dont le parcours professionnel permet de s'installer ;
- c. ceux qui n'ayant pas trouvé de collaboration décident de s'installer.

Il n'y aura pas de responsabilité professionnelle accrue. Mais le vrai problème sera celui de la solitude. L'ordre devra surveiller cette évolution.

L'ordre devra mutualiser un certain nombre de services permettant de soutenir les jeunes confrères qui se lancent.

D/ Maître Janine Franceschi - Bariani

Selon elle, cette question est au cœur de l'actuelle promotion.

Elle a confiance dans la profession et aux jeunes avocats.

65% seulement des élèves-avocats ont trouvé un stage.

Le CNB a sorti un rapport selon lequel en 2010 on aura peut-être pas assez d'avocats. Il faut garder ces jeunes sinon le métier du droit sera récupéré par d'autres professions. Il faut se battre pour trouver des stages aux jeunes et orienter les jeunes vers les marchés novateurs du droit.

Il faut faire de la maison de l'avocat un lieu où tous les jeunes sans stage pourront être connectés avec un tuteur pour lutter contre la solitude.

La solitude est un passage obligé. L'ordre devra utiliser des moyens financiers dans de bonnes causes.

La candidate souligne qu'à l'heure actuelle une domiciliation suffit pour s'inscrire au barreau mais les barreaux résistent encore à laisser des jeunes confrères s'installer sans collaboration.

Me Rabah Hached renchérit en soulignant qu'il a récemment plaidé pour un jeune confrère devant la C.A de paris à qui le barreau de Créteil avait rejeté sa demande d'inscription au motif qu'il ne justifiait pas d'une collaboration.

2/. Question obligatoire 2

La loi de sauvegarde du 26 juillet 2005 est applicable aux avocats parisiens. Selon la commission sociale de l'ordre qui exerce ce rôle de prévention auprès des avocats en

difficultés, 4500 confrères environ sont déjà en difficulté soit d'exercice, soit de paiement des cotisations, ce qui équivaut à 25% environ de l'ensemble des avocats parisiens.

Quelle solution alternative à la liquidation du confrère en difficulté prévoyez-vous ?

A/ Maître Patrick Michaud

Il regrette d'être toujours le premier à répondre aux questions et a donc moins de temps que ses concurrents pour préparer une réponse.

Il préconise :

1. prévention et conciliation

Les confrères en difficulté sont souvent pudiques et n'exposent pas leurs difficultés. Il faut aller vers ces confrères et proposer prévention conciliation.

2. Assurance chômage pour les confrères en difficulté ;

3. Insaisissabilité de l'habitation principale ;

Selon lui, le risque de la liquidation est un système d'engrenage des dettes. La sanction ne doit pas être la guillotine mais soumise au principe de la proportionnalité.

B/ Maître Xavier Normand Bodard

Lorsqu'on est sous procédure collective on ne peut pas exercer la même activité :

- commission sociale doit être demandée avec des moyens plus efficaces
- il faut arriver à convaincre ceux qui sont au début de la difficulté d'en parler et de trouver des solutions.

Selon lui, il faut surtout agir en amont, en encourageant les confrères qui connaissent des difficultés à rechercher immédiatement de l'aide afin d'éviter que leur situation s'aggrave. L'ordre devra alors mettre à leur disposition des moyens humains et matériels nécessaires. L'ordre devra pour les conseiller au mieux, faire appel à toutes les bonnes volontés et compétences des confrères qui accepteront d'apporter leur concours à de telles missions.

Il faut donc réfléchir tous ensemble.

C/ Maître Francis Szpiner

La loi du 26 juillet 2005 est une chance car les avocats en difficulté auront droit à l'aide juridictionnelle.

Selon lui, la mauvaise santé du barreau aboutit à un barreau à 2 vitesses où chacun doit prendre ses responsabilités

D/ Maître Janine Franceschi - Bariani

Il ne faut pas sanctionner les confrères dont les difficultés ne sont pas d'origine déontologiques. Il ne faut pas priver de moyens d'existence un confrère qui a connu des difficultés.

Selon elle, il faut renforcer la formation au management. Liquidation oui, sanction disciplinaire et omission non.

V/ Questions facultatives

A/ Maître Patrick Michaud

Question : Que proposez-vous par rapport aux pertes de temps subis par les avocats lors des audiences ?

Selon lui, cela est remédiable. Il faudrait :

- déposer les dossiers avant la date d'audience ; ce qui permet au juge de prendre connaissance du dossier avant la plaidoirie et de poser des questions utiles ;
- Négocier un système de RDV judiciaire à heure fixe avec temps de plaidoirie limité ;
- Trouver un système de prise de RDV sur Internet à réactualiser.

B/ Maître Xavier Normand Bodard

Question : Quels sont vos projets pour valoriser les petites structures ?

Le candidat préconise plusieurs mesures :

- Traiter la question d'organisation de la vie professionnelle et des audiences ;
- organisation et collaboration avec les magistrats ;
- réponse en terme de revalorisation AJ et PJ car petites et moyennes structures confrontées à la clientèle de proximité ;
- accorder un crédit d'impôt aux particuliers.

C/ Maître Francis Szpiner

Question : Les avocates stagiaires sont majoritaires alors que les avocates associées sont très minoritaires, soit environ 15%. Certains expliquent cette situation par la discrimination dont elles sont victimes. Alors que d'autres au contraire pensent qu'elles ne sont pas assez ambitieuses. Qu'en pensez-vous ?

Selon lui, les avocates sont victimes de la discrimination en général en France. Dans la magistrature en revanche, les femmes ont pris du pouvoir. La présidente de la C.A de Paris par exemple est une femme.

Combien de femmes au conseil d'administration ?

Combien femmes directeur général ?

Selon lui, c'est une évolution qui se fera normalement. Cette discrimination est en train d'évoluer.

D/ Maître Janine Franceschi – Bariani

Question : Comment comptez-vous lutter contre les injustices faites aux avocates ?

Selon elle, la lutte contre les injustices passe par :

- une bonne formation ;
- mise du salariat et collaboration libérale sur la même ligne ;
- Œuvrer pour qu'il y ait une crèche au palais ;
- Créer une chaîne de responsabilité de remplacement gratuit où à prix modique entre membres de la chaîne ;
- Créer des temps aménagés en cabinet

Selon elle, la route est encore longue mais avec de la volonté on y arrive.

V/ Question Obligatoire n°3

Question : Etes-vous prêt à soutenir un candidat issu des minorités aux élections ordinaires? Pourquoi ?

A/ Maître Patrick Michaud

Non, car contraire au principe de la liberté individuelle.

Lui-même n'est-il pas considéré comme une minorité ?

Selon lui, il existe une inégalité de traitement dans l'élection. Certains y mettent beaucoup de moyens financiers. Pourquoi organiser des cocktails hors de prix ?

B/ Maître Xavier NORMAND BODARD

Non, en raison du communautarisme.

Selon lui, si on voit évolution du barreau, il serait plus prêt à soutenir un homme et non une femme. Il faut défendre la présence de tous des lors que le candidat a la volonté de s'engager au service de l'ordre.

C/ Maître Francis Szpiner

En principe non, car il est contre le communautarisme en théorie. En pratique ce n'est pas le cas.

En effet, en théorie seulement, les citoyens sont égaux en droit. Est-ce que le conseil de l'ordre ne doit être que monocolore alors que le barreau est multicolore ?

Que représentons nous ?

Avant le Conseil de l'ordre était exclusivement blanc et masculin, et n'était donc pas à l'image du barreau.

Selon lui, il faut dire non au communautarisme, mais faut pas non plus se voiler la face sur la réalité de l'ordre.

Il croit qu'il faut voter pour quelqu'un de différent qui peut apporter une réelle diversité au conseil de l'ordre.

D/ Maître Janine Franceschi - Bariani

Elle constate tout d'abord que l'invitation au débat lui a été adressée par l'Association des Avocats Pour un Barreau Pluriel.

A son avis il faut un conseil de l'ordre pluriel comme un palais pluriel. Il faut trouver un moyen de représenter la diversité du barreau au sein du conseil de l'ordre. C'est indispensable pour couvrir la diversité du palais.

Selon elle, la diversité du palais est une richesse pour le conseil de l'ordre. Il faudrait un conseil de l'ordre à l'image de son barreau.

Personne ne prenant plus la parole, le débat est clôturé à 19H57mn.

Le Président de séance Me Rabah Hached remercie les candidats. Il invite la salle à venir au repas annuel de l'association des Avocats pour un barreau Pluriel qui aura lieu le 21 novembre à 20h.

Pour l'A.A.P.B.P.

Me Marie Claude EDJANG